

La Patriarche maronite

Fady Noun, 19.03.2014

Liban - Le patriarche maronite Béchara Raï publie un « Mémoire » mettant en garde les Libanais contre l'affaiblissement de leur pacte de vie commune, et les invitant à remettre leurs priorités en ordre.

C'est un très belle lettre, un très beau mémoire, très sincère que le patriarche maronite, Béchara Raï, a adressée, à l'issue de la réunion mensuelle de l'assemblée des évêques maronites, aux composantes de la société politique libanaise, pour leur rappeler « qu'elles ont fait le Liban ensemble » – la proclamation du Grand Liban date de 1920 -, et « qu'elles doivent en préserver l'existence ensemble ».

Si les choses sont dites aussi gravement, c'est parce que, pense le patriarche, le Liban vit en ce moment une phase critique de son existence, « la plus critique » selon ses termes, et qu'il a besoin de toute sa mémoire historique pour la surmonter.

« Le Liban sera fait ensemble, où il ne sera pas », dit-il en particulier (17), dans ce document riche et bien articulé.

Si ces paroles somme toute évidentes, élémentaires, sont nécessaires aujourd'hui, c'est parce que les différentes communautés qui forment le Liban sont extrêmement polarisées par l'existence d'axes politiques régionaux auxquelles elles doivent plus ou moins allégeance, fait valoir en substance le mémorandum.

De fait, écartelé entre l'axe syro-iranien et l'Arabie saoudite, le Liban vit en ce moment des heures cruciales. De surcroît, il est happé par la guerre en Syrie, devenue le point de convergence de tous les axes régionaux et internationaux, le lieu où se joue une partie déterminante pour l'avenir du Moyen-Orient. Une partie qui s'est traduite, sur le plan local, par une implacable lutte d'influence qui a totalement faussé le jeu des institutions, « au point de les paralyser », comme le souligne le mémoire.

IT/ Le patriarcat maronite, gardien du Liban

Conscient du péril et du fait que l'histoire a fait des patriarches maronites les fondateurs et « les gardiens » du Liban, le patriarche Raï s'est donc fait un devoir de rappeler aux uns et aux autres les constantes historiques qui empêcheront le Liban d'être écartelé jusqu'à l'éclatement, et lui permettront de vivre conformément à sa vocation, celle d'être « plus qu'un pays, un message, un modèle de liberté et de pluralisme pour l'Orient et l'Occident », selon l'heureuse formule de Jean-Paul II, par laquelle se clôt le mémorandum.

Pour se faire comprendre, le patriarche remonte aux origines de la création du Liban indépendant, fondé sur « un Pacte national » oral (*mithaq*) qui est

l'assentiment, l'adhésion à une « convivialité (islamo-chrétienne) qui lui est antérieure ».

Le mémoire déplore en fait la perte collective, dans des pans entiers de la sphère politique, du sens du « pacte », au bénéfice d'une lutte acharnée pour le pouvoir, et invite à le retrouver et à le raviver.

Formule et Constitution

Le Pacte fondateur s'est incarné dans une « formule » (*sigha*) et une Constitution, ajoute le patriarche. La formule s'exprima par « deux négations », « Ni Orient, ni Occident » qui étaient un assentiment à une volonté de vivre en commun. A l'époque, soutient le patriarche, ce « ni...ni » signifiait non à l'union avec la Syrie et non à l'allégeance à la France. Aujourd'hui, c'est « l'essence de la formule », l'adhésion à une vie commune qui est renoncement à des attachements externes, non-alignement sur un axe quelconque, qu'il faut retrouver, et non sa lettre.

Après « le pacte » et « la formule » vient « la Constitution », qui incarne la volonté de partenariat dans l'exercice du pouvoir et de l'édification des Institutions, qui a évolué vers le respect du principe de *la parité islamo-chrétienne* au Parlement, au sein du Gouvernement et à dans les hauts postes administratifs.

La neutralité positive

Le patriarche place au rang de constantes fondatrices le principe de « neutralité positive », sous-entendu par la formule. Il rappelle que cette neutralité s'exerce à l'égard des axes politiques vers lequel sont polarisées les communautés libanaises, mais qu'elle n'exclut d'aucune façon l'engagement du Liban à grandes causes du monde arabe, à commencer par la cause palestinienne.

Sur la neutralité, il assure que, « loin d'isoler le Liban des règlements régionaux, comme certains le redoutent, elle est la meilleure façon de défendre le pluralisme dans des sociétés composites » (15) comme celle du Liban.

Il va de soi que la plus grande entorse à la neutralité qui protège le Liban est, aux yeux de beaucoup de Libanais, l'engagement militaire du Hezbollah en Syrie, et les représailles que cela lui vaut sur le sol libanais, sous forme d'attentats-suicide.

Sans nommer le Hezbollah, le document patriarcal souligne l'importance, pour le Liban, « de s'interdire d'être un point de passage, ou un point de départ à des actions de nature à impliquer le Liban dans les conflits (...) entre axes régionaux ou internationaux ». Au passage, le patriarche ne manque pas de souhaiter un règlement pacifique à la guerre en Syrie.

Pour faire équilibre, le mémoire évoque la nécessité d'une « stratégie de défense nationale » qui permettrait au Liban de récupérer ses terres spoliées (par Israël) et de protéger ses frontières ».

Les priorités

Pour finir, le patriarcat se fait un devoir de tirer les leçons des périls réels encourus par le Liban et de rappeler « les priorités » d'action qui lui semblent s'imposer. Ce sont :

-La Poursuite de l'édification des institutions (après la préservation des acquis), dans un effort pour aider le pouvoir central à émerger et à s'imposer.

-L'élection d'un nouveau chef de l'Etat et la promotion d'un dialogue interne.

-L'élaboration d'une nouvelle loi électorale et l'organisation d'élections législatives.

--La formation d'un gouvernement.

-La décentralisation administrative.

-La poursuite de l'application de l'accord de Taëf (qui prévoit la création d'un Sénat) et la correction de ses défauts.

-L'attention aux jeunes.

-La promotion du rôle de la femme.

-La réforme administrative et la lutte contre tout ce qui corrompt l'appareil d'Etat (corruption et clientélisme).

-L'ouverture sur le monde, en particulier sur le monde de l'émigration et le vote d'une loi permettant aux ayants-droits de retrouver la nationalité libanaise.

-La participation du Liban à l'émergence d'un véritable renouveau arabe et la fidélité à l'ouverture et aux traditionnels amis du Liban.

Fady Noun, Beyrouth, le 19.03.2014